

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014**

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

**Absents excusés** :

**Délibération  
N° 09-2014**

**OBJET : DELEGATIONS AU MAIRE**

Le Maire expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, après en voir donné lecture.

En vertu de l'article L.2122-22 et afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 1 abstention, de donner au maire délégation pour :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

2° Procéder, dans la limite d'un montant de 20 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions relatives au placement de fonds, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute

décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

5° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes.

6° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

7° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

10° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

12° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

13° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

14° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

15° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en demande ou en défense devant toutes juridictions ainsi que les procédures d'urgence ou lorsque la commune est emmenée à se constituer partie civile.

16° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €.

17° Donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

18° Signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une ZAC et de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

19° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €.

20° Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

21° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

En cas d'empêchement du maire ou si ses intérêts se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le conseil municipal décide que le premier adjoint remplira ses fonctions.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140404-09-2014-DE

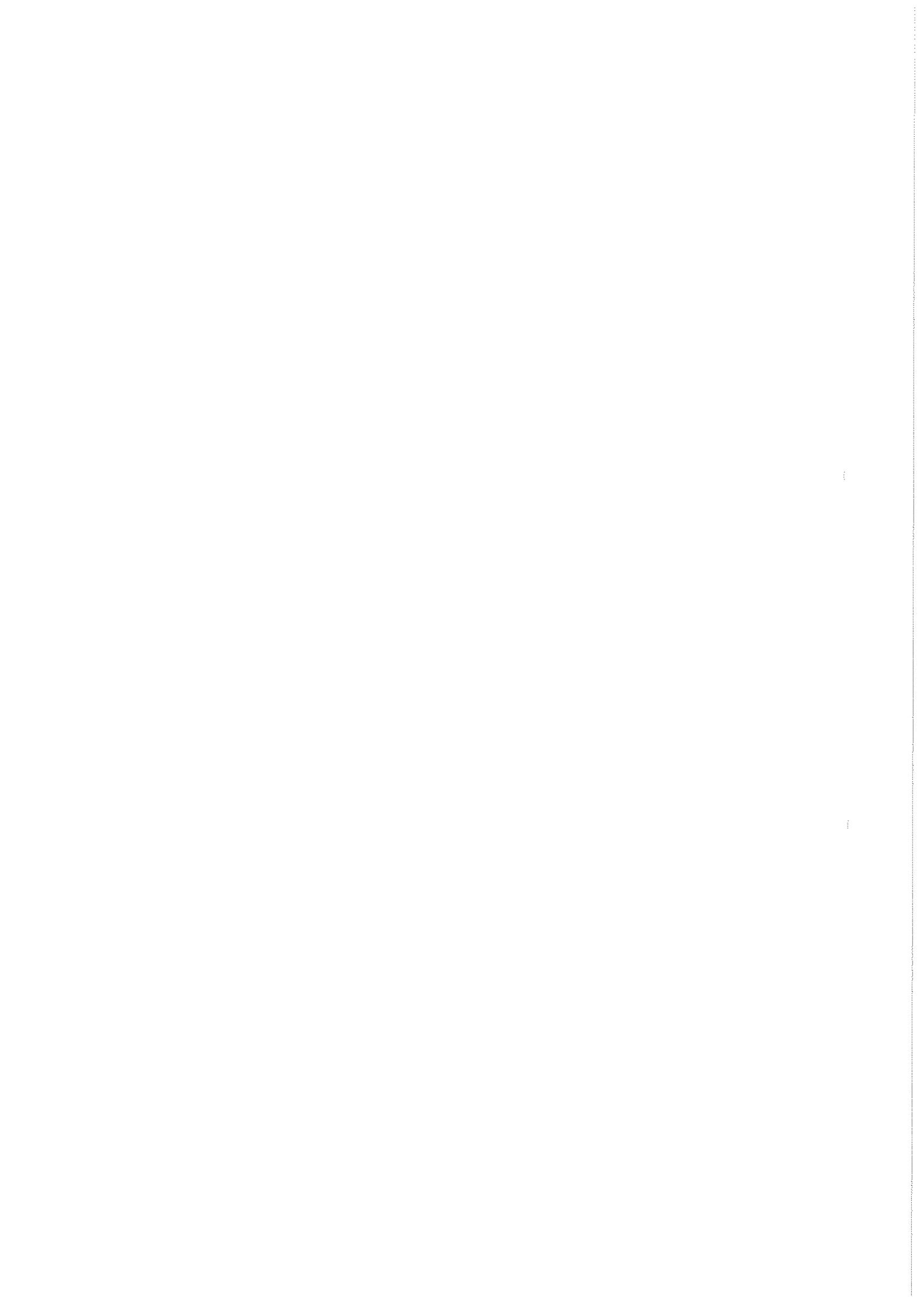
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014

Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014**

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :  
FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Étaient présents :** MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérard, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis  
**Absents excusés :**

Délibération  
N° 10-2014

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE  
ET DES ADJOINTS**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L2123-24,

Considérant que l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 1527 habitants (Recensement de 2013),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 29 mars 2014, le montant des indemnités du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 1<sup>er</sup> adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

- 2<sup>ème</sup> adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :1015
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :1015
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :1015

**Article 2 :** L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales.

**Article 3 :** Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

**Article 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140404-10-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014

Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Absents excusés :

Délibération  
N° 11-2014

OBJET : CREATION DE COMMISSIONS  
COMMUNALES

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22,

Considérant que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et 1 abstention la création de 11 commissions communales réparties de la façon suivante :

1<sup>ère</sup> commission : Forêt et agriculture (3 membres)

2<sup>ème</sup> commission : Sports (4 membres)

3<sup>ème</sup> commission : Gestion de la salle des fêtes (4 membres)

4<sup>ème</sup> commission : Animation du village, Comité des fêtes (6 membres)

5<sup>ème</sup> commission : Finances (6 membres)

6<sup>ème</sup> commission : Relation avec les associations (5 membres)

7<sup>ème</sup> commission : Travaux (10 membres)

8<sup>ème</sup> commission : Enfance et petite enfance (8 membres)

9<sup>ème</sup> commission : Communication (8 membres)

10<sup>ème</sup> commission : Sécurité (6 membres)  
11<sup>ème</sup> commission : Urbanisme (6 membres)

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140404-11-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014  
Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Étaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

**Absents excusés** :

Délibération  
N° 12-2014

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22 ;

Considérant que la délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2014 fixe à 11 le nombre de commissions communales ;

Considérant que le Maire est président de droit des commissions et qu'il peut déléguer cette présidence à un adjoint ;

Le Conseil Municipal a voté au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>ère</sup> commission : Forêt et agriculture**

Nombre de bulletins : 15

A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- HUDZIAK Hervé 14 (quatorze) voix
- JOORIS Frédéric 14 (quatorze) voix
- SABOT Gérald 14 (quatorze) voix

Les membres de la commission « Forêt et agriculture » sont : HUDZIAK Hervé, JOORIS Frédéric et SABOT Gérald.

### 2<sup>ème</sup> commission : Sports

Nombre de bulletins : 15

A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- BLAISON Emélie 14 (quatorze) voix
- BOWMAN Juliette 14 (quatorze) voix
- FROMEYER Carine 14 (quatorze) voix
- JOORIS Frédéric 14 (quatorze) voix

Les membres de la commission « Sports » sont : BLAISON Emélie, BOWMAN Juliette, FROMEYER Carine et JOORIS Frédéric

### 3<sup>ème</sup> commission : Gestion de la salle des fêtes

Nombre de bulletins : 15

A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- EHRHART Sylvie 14 (quatorze) voix
- FERRY Joël 14 (quatorze) voix
- JOORIS Frédéric 14 (quatorze) voix
- VILLA Martine 14 (quatorze) voix

Les membres de la commission « Gestion de la salle des fêtes » sont : EHRHART Sylvie, FERRY Joël, JOORIS Frédéric, et VILLA Martine.

### 4<sup>ème</sup> commission : Animation du village, Comité des Fêtes

Nombre de bulletins : 15

A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- BLAISON Emélie 14 (quatorze) voix
- BOWMAN Juliette 14 (quatorze) voix
- EHRHART Sylvie 14 (quatorze) voix
- OUVRY Pierre 14 (quatorze) voix
- SABOT Gérald 14 (quatorze) voix
- VILLA Martine 14 (quatorze) voix

Les membres de la commission « Animation du village, Comité des Fêtes » sont : BLAISON Emélie, BOWMAN Juliette, EHRHART Sylvie, OUVRY Pierre, SABOT Gérald et VILLA Martine.

### 5<sup>ème</sup> commission : Finances

Nombre de bulletins : 15  
A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 1  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- BOWMAN Juliette 14 (quatorze) voix
- FROMEYER Carine 13 (treize) voix
- HUDIZAK Hervé 13 (treize) voix
- OUVRY Pierre 13 (treize) voix
- EHRHART Sylvie 12 (douze) voix
- JOORIS Frédéric 12 (douze) voix
- PICARD Denis 3 (trois) voix

EHRHART Sylvie décidant de se retirer spontanément,

Les membres de la commission « Finances » sont : BOWMAN Juliette, FROMEYER Carine, HUDZIAK Hervé, OUVRY Pierre, JOORIS Frédéric et PICARD Denis.

## 6<sup>ème</sup> commission : Relation avec les associations

Nombre de bulletins : 15  
A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- BLAISON Emélie 15 (quinze) voix
- BOWMAN Juliette 15 (quinze) voix
- EHRHART Sylvie 15 (quinze) voix
- JOORIS Frédéric 15 (quinze) voix
- LALLEMENT Anne-Christine 15 (quinze) voix

Les membres de la commission « Relation avec les associations » sont : BLAISON Emélie, BOWMAN Juliette, EHRHART Sylvie, JOORIS Frédéric et LALLEMENT Anne-Christine.

## 7<sup>ème</sup> commission : Travaux

Nombre de bulletins : 15  
A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- BLAISON Emélie 15 (quinze) voix
- BOWMAN Juliette 15 (quinze) voix
- FERRY Joël 15 (quinze) voix
- FROMEYER Carine 15 (quinze) voix
- GIUDICI Karine 15 (quinze) voix
- HUDZIAK Hervé 15 (quinze) voix

- ▣ LALLEMENT Anne-Christine 15 (quinze) voix
- ▣ PICARD Denis 15 (quinze) voix
- ▣ SABOT Gérald 15 (quinze) voix
- ▣ THENOT Michel 15 (quinze) voix

Les membres de la commission « Travaux » sont : BLAISON Emélie, BOWMAN Juliette, FERRY Joël, FROMEYER Carine, GIUDICI Karine, HUDZIAK Hervé, LALLEMENT Anne-Christine, PICARD Denis, SABOT Gérald et THENOT Michel.

### **8<sup>ème</sup> commission : Enfance et petite enfance**

Nombre de bulletins : 15  
 A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 0  
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- ▣ BOWMAN Juliette 15 (quinze) voix
- ▣ FROMEYER Carine 15 (quinze) voix
- ▣ LALLEMENT Anne-Christine 15 (quinze) voix
- ▣ THENOT Michel 15 (quinze) voix
- ▣ VILLA Martine 15 (quinze) voix
- ▣ BLAISON Emélie 14 (quinze) voix
- ▣ EHRHART Sylvie 14 (quatorze) voix
- ▣ JOORIS Frédéric 14 (quatorze) voix
- ▣ GIUDICI Karine 3 (trois) voix

Les membres de la commission « Enfance et petite enfance » sont : BOWMAN Juliette, FROMEYER Carine, LALLEMENT Anne-Christine, THENOT Michel, VILLA Martine, BLAISON Emélie, EHRHART Sylvie et JOORIS Frédéric.

### **9<sup>ème</sup> commission : Communication**

Nombre de bulletins : 15  
 A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 0  
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- ▣ BLAISON Emélie 15 (quinze) voix
- ▣ BOWMAN Juliette 15 (quinze) voix
- ▣ LALLEMENT Anne-Christine 15 (quinze) voix
- ▣ THENOT Michel 15 (quinze) voix
- ▣ VILLA Martine 15 (quinze) voix
- ▣ EHRHART Sylvie 14 (quatorze) voix
- ▣ JOORIS Frédéric 14 (quatorze) voix
- ▣ OUVRY Pierre 14 (quatorze) voix
- ▣ GIUDICI Karine 3 (trois) voix

Les membres de la commission « Communication » sont : BLAISON Emélie, BOWMAN Juliette, LALLEMENT Anne-Christine, THENOT Michel, VILLA Martine, EHRHART Sylvie, JOORIS Frédéric et OUVRY Pierre.

### **10<sup>ème</sup> commission : Sécurité**

Nombre de bulletins : 15  
A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- BLAISON Emélie 15 (quinze) voix
- EHRHART Sylvie 15 (quinze) voix
- HUDZIAK Hervé 15 (quinze) voix
- OUVRY Pierre 15 (quinze) voix
- SABOT Gérald 15 (quinze) voix
- THENOT Michel 15 (quinze) voix

Les membres de la commission « Sécurité » sont : BLAISON Emélie, EHRHART Sylvie, HUDZIAK Hervé, OUVRY Pierre, SABOT Pierre et THENOT Michel

## 11<sup>ème</sup> commission : Urbanisme

Nombre de bulletins : 15  
A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 1  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- FERRY Joël 14 (quatorze) voix
- FROMEYER Carine 14 (quatorze) voix
- HUDZIAK Hervé 14 (quatorze) voix
- LALLEMENT Anne-Christine 14 (quatorze) voix
- PICARD Denis 14 (quatorze) voix
- SABOT Gérald 14 (quatorze) voix

Les membres de la commission « Urbanisme » sont : FERRY Joël, FROMEYER Carine, HUDZIAK Hervé, LALLEMENT Anne-Christine, PICARD Denis, SABOT Gérald.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

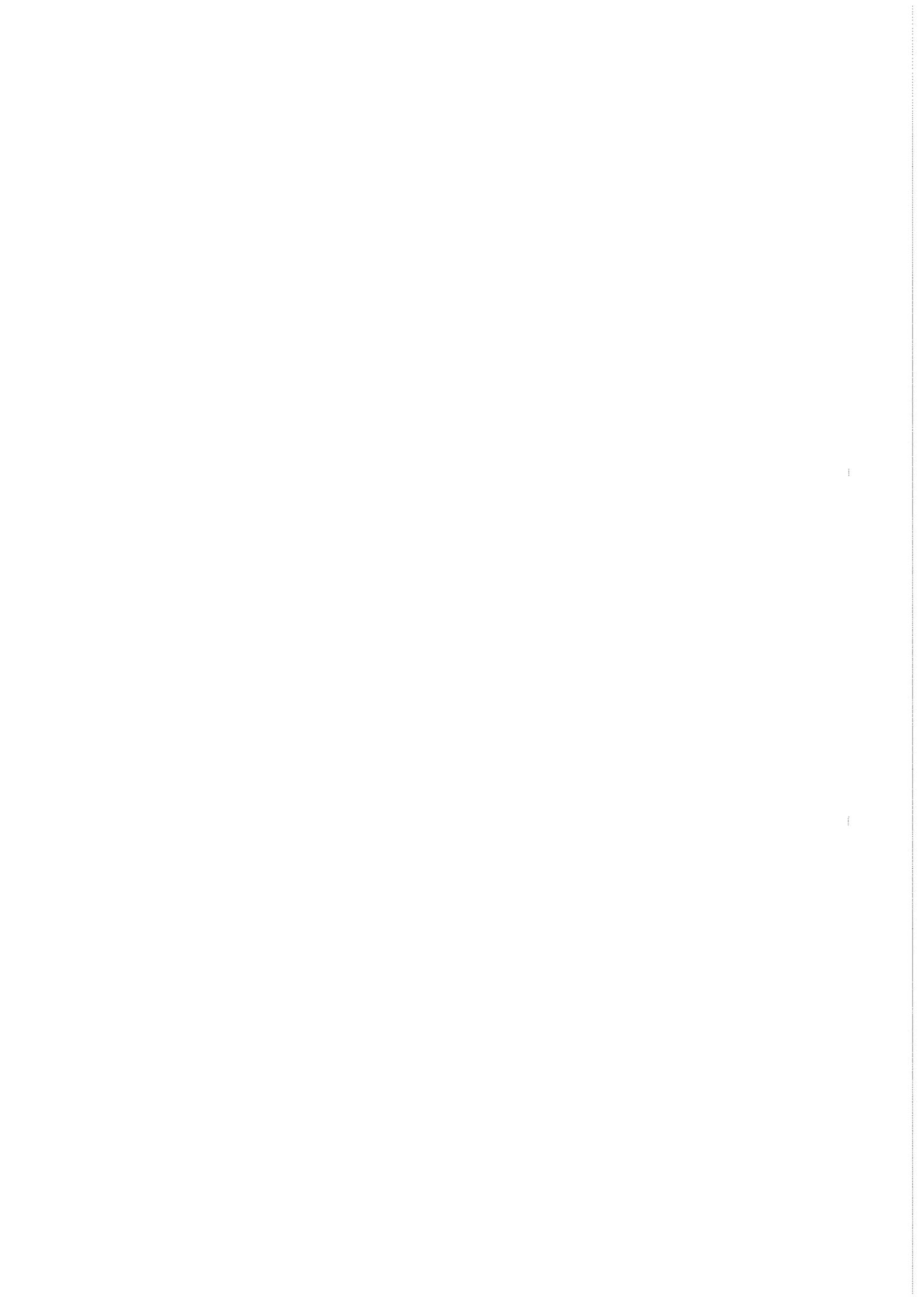
054-215405572-20140404-12-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014  
Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Étaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérard, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

**Absents excusés** :

Délibération  
N° 13-2014

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES  
IMPOTS DIRECTS

Vu la demande présentée par Monsieur le Directeur des services fiscaux,

Vu l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts,

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que la commission communale des impôts directs est composée outre Monsieur le Maire qui en assure la présidence, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, au nombre de douze, dressée par le conseil municipal.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner douze membres titulaires et douze membres suppléants, dont un titulaire et un suppléant domiciliés hors de la commune.

Après délibération, à 13 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal désigne les membres de la commission communale des impôts comme indiqué ci-dessous :

**Commissaires titulaires :**

- REBOISSON Philippe
- BIBAUT Camille
- GEORGES René-Marceau
- EULRIET Thomas

- JOORIS Frédéric
- EHRHART Sylvie
- SABOT Gérald
- BOWMAN Juliette
- FERRY Joël
- LALLEMENT Anne-Christine
- HUDZIAK Hervé
- RICHARD Philippe (extérieur)

**Commissaires suppléants :**

- BLAISON Emélie
- THIEBAUT Monique
- AUBOIN Luc
- OUVRY Pierre
- DORIAT Frédérique
- CHRISTOPHORY Bernard
- BELLAY Bernadette
- PARISSÉ André (extérieur)
- BOUQUET Aline
- GIRARD Marc
- VILLA Martine
- FROMEYER Carine

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140404-13-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014  
Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

**Absents excusés** :

Délibération  
N° 14-2014

OBJET : NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R.123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action social (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut pas être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140404-14-2014-DE

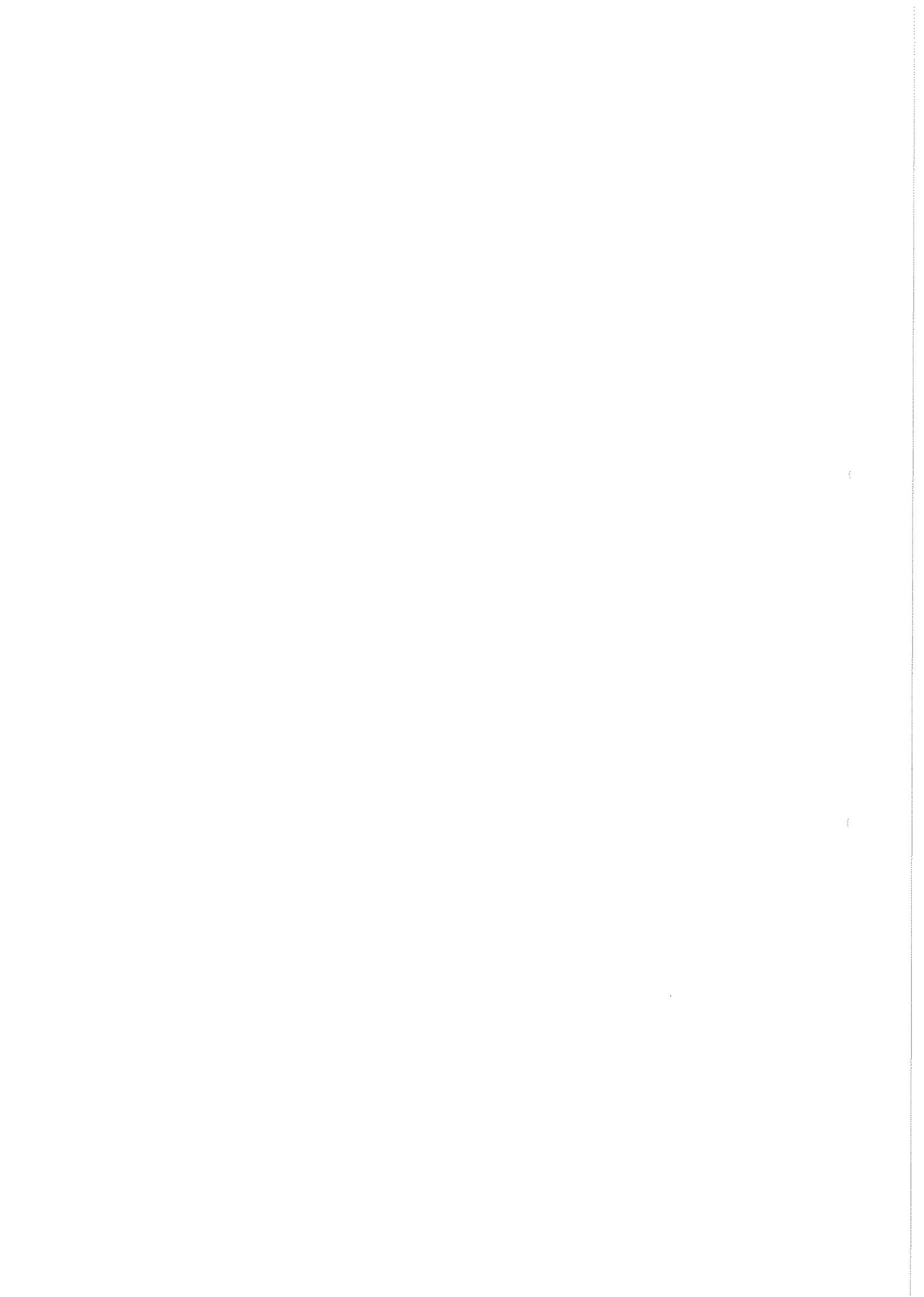
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014

Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation





Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Etaient présents :** MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérard, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

**Absents excusés :**

Délibération  
N° 15-2014

**OBJET : REPRESENTANTS AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

En application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2014 a décidé de fixer à 6, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Les listes des candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

- Liste A : EHRHART Sylvie, VILLA Martine, JOORIS Frédéric, BLAISON Emélie, SABOT Gérald

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire (Bulletins blancs) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Liste A : 13 (treize) voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste A : EHRHART Sylvie, VILLA Martine, JOORIS Frédéric, BLAISON Emélie, SABOT Gérald

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140404-15-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014

Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Étaient présents :** MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

**Absents excusés :**

Délibération  
N° 16-2014

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

DESIGNE

Président de la commission d'appel d'offres : le Maire

Le Conseil Municipal a voté au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Elections des délégués titulaires :**

Nombre de bulletins : 15  
A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- SABOT Gérald 15 (quinze) voix
- FERRY Joël 15 (quinze) voix
- PICARD Denis 15 (quinze) voix

Les délégués titulaires sont : SABOT Gérald, FERRY Joël, PICARD Denis.

**Elections des délégués suppléants :**

Nombre de bulletins : 15  
A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- FROMEYER Carine 15 (quinze) voix
- OUVRY Pierre 15 (quinze) voix
- LALLEMENT Anne-Christine 15 (quinze) voix

Les délégués suppléants sont : FROMEYER Carine, FERRY Joël, LALLEMENT Anne-Christine.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140404-16-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014  
Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014**

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Etaient présents :** MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

**Absents excusés :**

**Délibération  
N° 17-2014**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU  
PREMIER CYCLE DE NANCY**

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires) au sein du syndicat intercommunal scolaire du premier cycle de Nancy.

Le Conseil Municipal a voté à main levée.

Les résultats sont les suivants :

**Elections des délégués titulaires :**

Ont obtenu :

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur (15) voix

JOORIS Frédéric 15 (quinze) voix

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés délégués titulaires : BOWMAN Juliette,

JOORIS Frédéric

Réception par le préfet : 07/04/2014  
Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

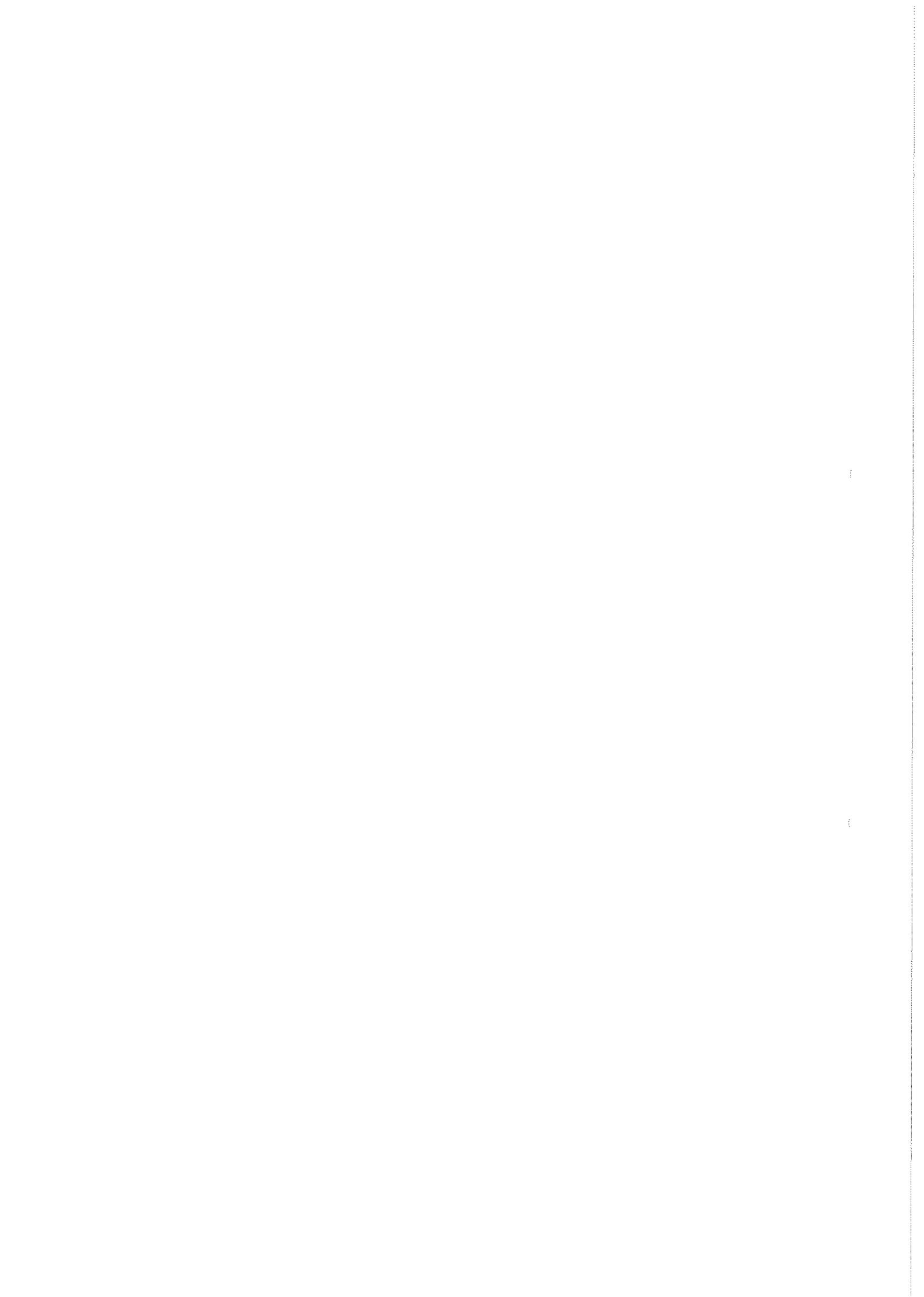


Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER





Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Étaient présents :** MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérard, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

**Absents excusés :**

Délibération  
N° 18-2014

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU  
SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DE LOISIRS DU  
PARC DE HAYE**

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes,

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du syndicat mixte de la zone de loisirs du Parc de Haye.

Le Conseil Municipal a voté à main levée.

Les résultats sont les suivants :

**Election du délégué titulaire :**

A obtenu :

- BLAISON Emélie 15 (quinze) voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamée déléguée titulaire : BLAISON Emélie.

**Election du délégué suppléant :**

Ont obtenu :

- MORENVILLIER Philippe 11 (onze) voix
- THENOT Michel 2 (deux) voix
- 2 (deux) abstentions

A réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué suppléant : MORENVILLIER Philippe.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140404-18-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014  
Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérard, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

**Absents excusés** :

Délibération  
N° 19-2014

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU  
SYNDICAT DES EAUX DE SEXEY-VELAINE-  
AINGERAY**

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes,

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires et 2 suppléants) au sein du syndicat des eaux de Sexey-Velaine-Aingeray.

Le Conseil Municipal a voté à main levée.

Les résultats sont les suivants :

**Election des délégués titulaires :**

Ont obtenu :

- FERRY Joël 15 (quinze) voix
- HUDZIAK Hervé 15 (quinze) voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamé délégués titulaires : FERRY Joël, HUDZIAK Hervé.

**Election des délégués suppléants :**

Ont obtenu :

- SABOT Gérald 15 (quinze) voix
- JOORIS Frédéric 15 (quinze) voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamé délégués suppléants : SABOT Gérald, JOORIS Frédéric.

Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140404-19-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014  
Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014**

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis  
**Absents excusés** :

**Délibération  
N° 20-2014**

**OBJET : DELEGUE ADUAN**

Vu que la commune de Velaine en Haye est représentée à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne (ADUAN) par un membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner son représentant.

Le Conseil Municipal a voté à main levée.

A obtenu :

- SABOT Gérald 15 (quinze) voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué à l'ADUAN : SABOT Gérald.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140404-20-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014

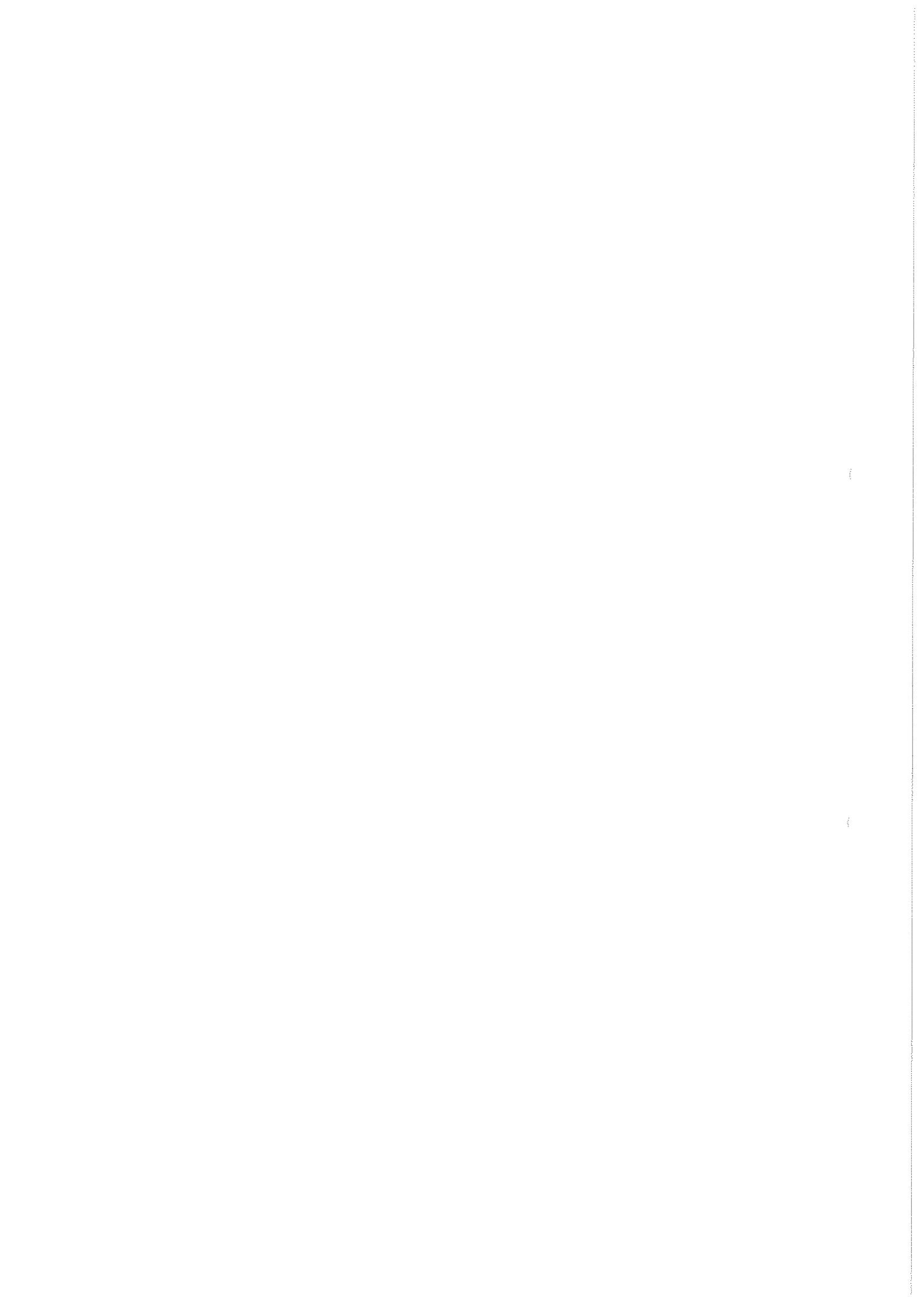
Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER





Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 avril 2014

Date de convocation

1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage

07 avril 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,  
**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mme EHRHART Sylvie, M SABOT Gérald, MM FERRY Joël, OUVRY Pierre, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, FROMEYER Carine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis  
**Absents excusés** :

Délibération  
N° 21-2014

OBJET : CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner un correspondant défense. Cette désignation s'inscrit dans la démarche initiée par le ministère de la Défense visant à mettre en place un réseau de correspondants défense pour renforcer le lien entre le Nation et ses forces armées.

Monsieur le Maire indique que ce correspondant défense a vocation de développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner son correspondant défense.

Le Conseil Municipal a voté à main levée.

Les résultats sont les suivants :

A obtenu :

Accusé de réception Ministère (quinze) voix

054-215405572-20140404-21-2014-DE

FERRY Joël a réuni la majorité absolue et a été proclamé correspondant défense.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014

Publication : 07/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER



